

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an Deux Mil Seize, le 20 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 représentés : 2 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2016

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND, André WUILLOT.

Pouvoir : Madame Jeannine FOURNAT a donné pouvoir à Françoise CELERIEN.

Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

Absente excusée : Madame Françoise CELERIEN.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention exceptionnelle Espérance Hostunoise
- Retenue caution appartement
- Acquisition terrain parcelles ZH 62, 101 et 102
- Acquisition terrain parcelle ZH 103
- Approbation des nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération
- Présentation du rapport du SIERS
- Informations et Questions diverses

Monsieur André WUILLOT a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2016 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Subvention exceptionnelle : Espérance Hostunoise

Jean-Paul ROSAND expose la demande de subvention exceptionnelle que sollicite l'association « Espérance Hostunoise ».

Afin de financer le fonctionnement de cette association, l'assemblée décide de leur octroyer la somme de 487,50 € à titre exceptionnelle.

Retenue partielle caution appartement

Jeannine FOURNAT explique que la trésorerie, pour des raisons comptables, a demandé une délibération expliquant la non-restitution partielle de la caution relative à la location d'un des appartements situés dans le bâtiment de La Fontaine.

En effet, vu l'état des lieux effectué à la sortie, le logement a du faire l'objet d'une remise en état. La caution ne sera pas restituée en totalité et utilisée en partie pour les travaux de rénovation.

Achat de terrains appartenant à l'indivision ROCCIA/DELGAL-CERCLERAT

Bruno VITTE rappelle le projet de relier Saint Maurice à Saint Martin via une liaison piétonnière.

A cette fin, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées ZH 62, 101 et 102, pour une superficie totale de 2 520 m² appartenant à l'indivision ROCCIA/DELGAL-CERCLERAT.

Le conseil municipal décide d'acheter ces parcelles et indique que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Achat de terrain appartenant à l'indivision ROCCIA/DELGAL-CERCLERAT/ROUSTAN

Bruno VITTE rappelle le projet de relier Saint Maurice à Saint Martin via une liaison piétonnière.

A cette fin, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée ZH 103, pour une superficie totale de 230 m² appartenant à l'indivision ROCCIA/DELGAL-CERCLERAT/ROUSTAN.

Le conseil municipal décide d'acheter cette parcelle et indique que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes avec les dispositions de la loi NOTRe

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, réorganise les compétences entre les collectivités. Suite à son adoption, il convient de mettre les compétences de la communauté d'agglomération « Valence Romans Sud Rhône-Alpes » en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes pour se mettre en conformité.

Attribution d'un logement communal

Jeannine FOURNAT rappelle que Madame TALBI Malika va libérer le logement communal T4 situé 2 rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 8 octobre 2016. Le loyer est fixé à 450 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

Rapport annuel 2015 du SIERS

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson est composé de huit communes regroupant au total 10 846 habitants.

Quelques chiffres clés pour 2015 :

- ! La consommation des abonnés d'Hostun est de 123,37 m³ en moyenne,
- ! 634 090 m³ de volume facturé,
- ! 881 365 m³ de volume produit,

L'eau produite est d'une qualité « eau de source » puisqu'elle ne subit aucun traitement. Elle est puisée dans la nappe de la molasse du Miocène dans sa partie profonde.

Le SIERS investit en communication, pour cela, un film, à destination des écoles, a été réalisé afin d'expliquer tout le service rendu. De plus, une scénographie est en cours d'élaboration. Leur but est de sensibiliser les écoles sur l'importance de l'eau potable.

La plaquette du rapport est à votre disposition pour une lecture plus approfondie.

Informations diverses

* **MSAP (Maison de Services Au Public)** :

Une MSAP rassemble dans un même lieu plusieurs services publics notamment pour Hostun ce sera dans les locaux de La Poste. Cet espace mutualisé entre plusieurs opérateurs (CARSAT, Pôle emploi), issu d'un partenariat entre l'État, les collectivités et les opérateurs de services publics, permet d'assurer la présence et la qualité des services de proximité dans les territoires, notamment dans les zones rurales et de montagne.

La commune vient de signer une convention de trois ans pour mettre en place cette prestation.

* **Pyrale du Buis** :

La Pyrale est de retour et le fléau continu. Il n'existe pas de traitement pour nos massifs.

Des nichoirs à mésange ont été installés sur le chemin de randonnée « L'Hostunoise » afin d'essayer d'éradiquer celle-ci.

La séance est levée à 21 heures.

Prochaine réunion le Lundi 7 novembre 2016 à 19h30